



AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 05 /AONO/RE/DK/ C.OLI/SG  
/CIPM/2025 DU 25 MARS 2025 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR L'ACQUISITION D'UN  
CAMION BENNE DIX (10) ROUES DANS LA COMMUNE DE OULI, DEPARTEMENT DE LA KADEY,  
REGION DE L'EST.

**FINANCEMENT : Budget d'Investissement Public (BIP); Exercice 2025**

**1. Objet de l'appel d'offres :**

Dans le cadre de l'exécution du Budget d'Investissement Public de l'Exercice 2025, le Maire de la Commune de OULI, Maître d'Ouvrage et Autorité contractante, lance pour le compte de ladite Commune, un Appel d'Offres pour l'Acquisition d'un camion Benne dans la COMMUNE DE OULI la Commune de OULI, Département de la Kadey, Région de l'Est.

**2. Consistance de la prestation:**

La prestation du présent appel d'offres concerne l'Acquisition d'un camion Benne dans la Commune de OULI dont les caractéristiques sont les suivantes.

**3. Participation et origine :**

La participation au présent appel d'offres est réservée aux Entreprises de droit Camerounais.

**4. Financement :**

La prestation objet du présent appel d'offres est financée par la Dotation Générale de la Décentralisation du Ministère de la Décentralisation et du Développement Local, Exercice 2025.

Désignation	Commune	Budget Prévisionnel TTC	Délai
ACQUISITION D'UN CAMION BENNE DIX (10) ROUES DANS LA COMMUNE DE OULI, DEPARTEMENT DE LA KADEY, REGION DE L'EST	OLI	91 500 000 (Quatre vingt onze millions cinq cent mille) Francs	Cent vingt (120) jours

**5. Consultation du Dossier d'appel d'offres :**

Le DAO peut être consulté aux heures ouvrables au Secrétariat de Monsieur le Maire de la Commune de OULI dès publication du présent avis.

**6. Acquisition du DAO :**

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu aux heures ouvrables à Commune de OULI, Secrétariat Général, dès publication du présent avis, contre présentation d'une Quittance de

versement payable à la Recette Municipale de la Commune de OULI d'une somme non-remboursable de Soixante quinze mille (75 000) francs CFA.

#### 7. Dépôt et présentation des Offres :

Chaque offre sera rédigée en Français ou en Anglais en sept (07) exemplaires dont l'original et six (06) copies marquées comme tels, devront parvenir à la Commune de OULI au Secrétariat de la Commission Interne de Passation des Marchés, au plus tard le 21 AVR 2025 à 10 heures (Heure limite) et devra porter la mention :

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N° 05 /  
AONO/RE/DK/ C.OULI/ SG /CIPM/2025 DU 25 MARS 2025 POUR L'ACQUISITION D'UN  
CAMION BENNE DIX (10) ROUES DANS LA COMMUNE DE OULI, DEPARTEMENT DE LA  
KADEY, REGION DE L'EST.**

Financement: Budget d'Investissement Public Exercice : 2025

**« À n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »**

#### 8. Recevabilité des offres

8-1. Sous peine de rejet, chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission de **2% du montant prévisionnel**, établie selon le modèle indiqué dans le DAO, par un établissement bancaire de premier ordre agréé par le ministère en charge des finances, et valable pendant cent vingt (120) jours au-delà de la date initiale de validité des offres.

8-2. Sous peine de rejet, les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par toute autorité compétente conformément à la loi ou à la réglementation.

8-4. Elles devront obligatoirement être datées de moins de trois (03) mois précédant la date de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

8-5. Toute offre non conforme aux prescriptions du présent DAO sera déclarée irrecevable, notamment, l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances, ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier de Consultation.

#### 9. Ouverture des Offres (Lieu, date, principes)

9-1. L'ouverture des offres s'effectuera en un (01) temps, dans la salle de réunion de la Commune de OULI, le 21 AVR 2025 à 11 heures, heure locale, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance du dossier.

9-2. Tous les plis et sous-plis devront être ouverts.

9-3. Le soumissionnaire devra prendre toutes les dispositions utiles pour être valablement représenté aux séances d'ouverture, afin d'y défendre valablement son dossier et ses droits.

#### 10 Délais des prestations et de livraison des fournitures

Le délai d'exécution prévu par le Maître d'Ouvrage pour la fourniture de ces équipements est de cent vingt (120) jours à compter de la date de notification de l'ordre de service de démarrage.



## 11 Critères d'évaluation des offres

L'appréciation des offres se fera d'abord selon les critères éliminatoires.

### 11-1. Critères éliminatoires particuliers :

Toute offre non conforme aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres et non produite en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, sera déclarée irrecevable, particulièrement :

#### a. Offre Administrative

- 1) Absence de la caution de soumission ;
- 2) Pièce falsifiée ;
- 3) Non-conformité de l'une des pièces du dossier administratif après le délai de 48 heures réglementaires ;

#### b. Offre technique

- 1) Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- 2) N'avoir pas réuni au moins 71% de critères de qualification.

#### c. Offre Financière

- 1) Offre financière incomplète ;
- 2) Omission du prix d'une tâche quantifiée dans le bordereau des prix unitaires ou dans le devis estimatif ;

**N.B :** Les copies certifiées des pièces antérieurement légalisées seront systématiquement rejetées.

### 11-2. Critères essentiels :

L'appréciation des offres techniques portera sur les critères essentiels résumés ci-après et détaillés dans le dossier de consultation :

- La présentation générale de l'offre ;
- Les références de l'entreprise;
- La conformité de la fourniture aux spécifications techniques ;
- La capacité financière ;

### 11-3. Qualification technique

La qualification technique s'obtiendra après satisfaction de dix (10) critères sur quatorze (14) essentiels.

À défaut d'Offres ayant satisfait les dix critères sus énumérés, une qualification alternative de la meilleure offre devrait pouvoir s'effectuer, en toute rigueur, objectivité et équité pour permettre à la fin, si possible, dans l'intérêt du projet, une proposition alternative d'attribution.

Chaque critère est validé après satisfaction de 71% au moins de ses conditions.

### 11-4. Évaluation financière

À l'issue de l'évaluation technique, les offres financières des soumissionnaires qui n'ont pas été éliminées au cours de l'évaluation technique, seront évaluées financièrement.

L'évaluation financière sera basée sur le montant corrigé de l'offre du soumissionnaire. Elle consistera à l'analyse de la cohérence des prix ainsi que la vérification des calculs et l'ensemble des prescriptions y relatives.



#### 11-5. Attribution

Au terme des différentes délibérations, l'attribution se fera au soumissionnaire ayant présenté l'offre conforme, administrativement, techniquement et financièrement, et évaluée la moins-disante.

#### 12 – Validité des offres

Les soumissionnaires restent tenus par leurs offres pendant 90 jours à partir de la date limite fixée par la remise des offres.

#### 13 - Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la **Mairie de OULI**, au Secrétariat de monsieur le Maire de la Commune de OULI

#### AMPLIATIONS

- ✓ ARMP (Pour insertion au JDM) ;
- ✓ DD MINMAP/LD ;
- ✓ PRESIDENT/CIPM/OULI;
- ✓ AFFICHAGE ;
- ✓ ARCHIVES.

OULI, le 25 MARS 2025

Le Maire

(*Autorité Contractante*)

